LETTRE DE CONSULTATION - DEMANDE DE DEVIS

PRESTATIONS INTELLECTUELLES RELATIVES A LA REALISATION D'UN OUVRAGE

Département(s) de publication : **972**  
Annonce **N° SA05-21**

**IDENTIFICATION DE L’ORGANISME:**

Ville de Sainte-Anne

Place Abbé MORLAND

97227 Sainte-Anne

Tél : 0596 76 73 06

Fax : 0596 76 76 95

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : [secretariat@mairie-sainte-anne.fr](mailto:secretariat@mairie-sainte-anne.fr)

Adresse du profil d'acheteur : [**https://www.marches-securises.fr**](https://www.marches-securises.fr)

Procédure : MAPA ouvert avec possibilité de négociation par présentation d’une offre dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

**Objet :** Une mission de COORDINATION SSI pour la réalisation des Espaces d’Aménagements Touristiques (EAT) de Sainte-Anne – Secteur de la Pointe Marin - divisée en deux (2) lots séparés :

* **Lot 01** : Extension du Camping
* **Lot 02** : Réhabilitation du Centre Nautique

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation citée en objet, la Ville de Sainte-Anne vous demande de bien vouloir lui transmettre votre meilleure offre pour la prestation suivante :

La mission de coordination SSI est régie par les normes NF S 61-931, NF S 61-932 et NF S 61-933. Elle a pour objectif global de garantir la cohérence de l’installation au regard de la réglementation incendie dans toutes les phases du projet.

Un certain nombre d’établissements doit être doté d’un SSI conforme aux normes en vigueur, notamment les ERP (Etablissement Recevant du Public) pour lesquelles la mission SSI est obligatoire et dans lesquels il est nécessaire d’installer des SSI.

Le coordonnateur SSI intervient :

* En phase de conception, aﬁn d’établir en collaboration avec le maître d’œuvre, le cahier des charges fonctionnel ;
* En phase de réalisation, aﬁn d’organiser les réunions, de réceptionner les plans d’exécution des entreprises ou de collecter les procès-verbaux de conformité aux normes des matériels ;

* En phase de réception et parfait achèvement, aﬁn d’établir le dossier d’identité du SSI. La norme NF S 61-932 fait obligation, en ﬁn de travaux, à la « personne chargée de la coordination » SSI, de constituer le dossier d’identité du système de sécurité incendie (SSI). Lors de cette phase, le coordonnateur devra également procéder à la réception technique du SSI et dresser un procès-verbal correspondant. Le coordonnateur devra effectuer l’examen des désordres éventuelles liées à la sécurité incendie, lors de l’année de parfait achèvement.

Pour ce faire, le coordonnateur SSI doit-prendre en compte :

* la conﬁguration des bâtiments à équiper ;
* les matériaux qui constituent le bâtiment ;
* les zones à risque élevé ;
* les zones à protéger ;
* les moyens de sécurisation existant.

**Chaque candidat pourra repondre pour un ou plusieurs lots.**

Pour vous permettre de répondre à la consultation, nous vous adressons en pièces jointes une **demande de devis** identifiant les caractéristiques de notre besoin, le **cahier des charges, un plan de situation, une note de présentation de l’opération,** ainsi que **le cadre de lettre de commande** qui sera complété ultérieurement après sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse par le maître de l'ouvrage.

Le critère de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse est :

* Le Prix

Vous voudrez bien compléter la demande de devis (un devis par lot) ci-jointe et nous la retourner avec les pièces indiquées ci-dessous **avant le vendredi 24 septembre 2021 à 12 heures, dernier délai** à l'adresse mail suivante :

**Adresse mail** : [marchéspublics@mairie-sainte-anne.fr](mailto:marchéspublics@mairie-sainte-anne.fr)

- Pièces à fournir permettant l’évaluation de votre aptitude à exercer l’activité professionnelle, de vos capacités économiques et financières et techniques et professionnelles :

* Aptitude à exercer l’activité professionnelle :
  + expérience, références de prestations similaires des cinq dernières années en rapport avec l’objet du marché.
* Capacité économique et financière :
  + Chiffre d’affaires des trois dernières années (3).
  + L’attestation d’assurance responsabilité civile professionnelle

* Capacités techniques et professionnelles : Effectif des trois dernières années (3) et équipement technique dont dispose le prestataire.

Vous pourrez prouver votre capacité technique ou financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l’ouvrage si vous êtes objectivement dans l’impossibilité de produire l’un des renseignements demandés ci-dessus.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Le pouvoir adjudicateur

Jean-Michel GEMIEUX

DEMANDE DE DEVIS – Prestations intellectuelles relatives à la réalisation d'un ouvrage

Besoin dont le montant estimé est inférieur à 40 000 € HT tous lots confondus

Une mission de COORDINATION SSI pour la réalisation des Espaces d’Aménagements Touristiques (EAT) de Sainte-Anne – Secteur de la Pointe Marin - divisée en deux (2) lots séparés :

**Lot 01** : Extension du Camping

Maîtrise d’ouvrage :

Maître d’ouvrage : LA VILLE DE SAINTE-ANNE

Prestataire contacté :

Cabinet ou Société :

Coordonnées :

(adresse, e-mail)

Responsable :

Réponse à remettre : le :

Localisation des travaux :

Opération : Mission de COORDINATION SSI pour la réalisation des

Espaces

D’Aménagements Touristiques (EAT) de Sainte-Anne – Secteur de LA

Pointe Marin – LOT 1 Extension du Camping

Adresse : Pointe Marin – Sainte Anne

Coût prévisionnel des travaux : 3 297 402 € HT

Localisation (Cocher la(les) case(s) correspondante(s)) : Travaux intérieurs  Travaux extérieurs

Visite possible : OUI  NON

**Personnes à contacter** : Fabrice ROLLE et Xavier PANCRATE

Programme des prestations :

Mission de COORDONATEUR SSI couvrant pour l’ensemble des lots :

* En phase de conception, aﬁn d’établir en collaboration avec le maître d’œuvre, le cahier des charges fonctionnel ;
* En phase de réalisation, aﬁn d’organiser les réunions, de réceptionner les plans d’exécution des entreprises ou de collecter les procès-verbaux de conformité aux normes des matériels ;

* En phase de réception et parfait achèvement, aﬁn d’établir le dossier d’identité du SSI. La norme NF S 61-932 fait obligation, en ﬁn de travaux, à la « personne chargée de la coordination » SSI, de constituer le dossier d’identité du système de sécurité incendie (SSI). Lors de cette phase, le coordonnateur devra également procéder à la réception technique du SSI et dresser un procès-verbal correspondant. Le coordonnateur devra effectuer l’examen des désordres éventuelles liées à la sécurité incendie, lors de l’année de parfait achèvement.

Durée prévisibles d’intervention du COORDONNATEUR SSI : 17 mois

Durée des études : 5 mois

Durée des travaux : 12 mois

Date de demarrage des travaux : 1er Semestre 2022

Validation de la demande :

**Fait à :**  SAINTE ANNE  **le :**

Nom du demandeur : Signature :

Demande de devis 2 page(s

DEMANDE DE DEVIS – Prestations intellectuelles relatives à la réalisation d'un ouvrage

Besoin dont le montant estimé est inférieur à 40 000 € HT

Une mission de COORDONNATEUR SSI pour la réalisation des Espaces d’Aménagements Touristiques (EAT) de Sainte-Anne – Secteur de la Pointe Marin - divisée en deux (2) lots séparés :

**Lot 02** : Réhabilitation du Centre Nautique

Maîtrise d’ouvrage :

Maître d’ouvrage : LA VILLE DE SAINTE-ANNE

Prestataire contacté :

Cabinet ou Société :

Coordonnées :

(adresse, e-mail)

Responsable :

Réponse à remettre : le :

Localisation des travaux :

Opération : Mission de COORDONNATEUR SSI pour la réalisation des

Espaces

D’Aménagements Touristiques (EAT) de Sainte-Anne – Secteur de LA

Pointe Marin – LOT 2 Réhabilitation du Centre Nautique

Adresse : Pointe Marin – Sainte Anne

Coût prévisionnel des travaux : 390 000€ HT

Localisation (Cocher la(les) case(s) correspondante(s)) : Travaux intérieurs  Travaux extérieurs

Visite possible : OUI  NON

**Personnes à contacter** : Fabrice ROLLE et Xavier PANCRATE

Programme des prestations :

Mission de COORDONNATEUR SSI couvrant pour l’ensemble des lots :

* En phase de conception, aﬁn d’établir en collaboration avec le maître d’œuvre, le cahier des charges fonctionnel ;
* En phase de réalisation, aﬁn d’organiser les réunions, de réceptionner les plans d’exécution des entreprises ou de collecter les procès-verbaux de conformité aux normes des matériels ;

* En phase de réception et parfait achèvement, aﬁn d’établir le dossier d’identité du SSI. La norme NF S 61-932 fait obligation, en ﬁn de travaux, à la « personne chargée de la coordination » SSI, de constituer le dossier d’identité du système de sécurité incendie (SSI). Lors de cette phase, le coordonnateur devra également procéder à la réception technique du SSI et dresser un procès-verbal correspondant. Le coordonnateur devra effectuer l’examen des désordres éventuelles liées à la sécurité incendie, lors de l’année de parfait achèvement.

Durée prévisibles d’intervention du COORDONNATEUR SSI : 10 mois

Durée des études : 3,5 mois

Durée des travaux : 6 mois

Date de demarrage des travaux : 1er Semestre 2022

Validation de la demande :

**Fait à :**  SAINTE ANNE  **le :**

Nom du demandeur : Signature :

Demande de devis 2 page(s